



Guide de la mobilité internationale

Table des matières

I. Carnet d'adresses	3
I.1 L'équipe administrative	3
I.2 L'équipe pédagogique	3
I.3 Ressources	5
II. La mobilité d'études	7
II.1 Les différents types d'échanges.....	7
II.2 Les différents types d'accords/ de cadres.....	7
II.4 Après la candidature	10
II.5 Candidature auprès de l'établissement partenaire.....	11
II.6 Préparation au départ	12
II.7 A l'arrivée en mobilité	12
II.7 Après la mobilité	13
Ma mobilité d'études pas à pas.....	14
III. La mobilité de stage.....	15
III.1 Comment trouver un stage ?.....	15
III.2 Quelles démarches une fois que je suis accepté ?	15
Ma mobilité de stage pas à pas	18
IV. Les aides à la mobilité.....	19
IV.1 Les différents types d'aides	19
IV.2 Comment en bénéficier ?	19
IV.3 Le cas des étudiants en FISA.....	20
V. Les autres cadres de mobilité	21
V.1 Les différents types de mobilité individuelle	21
V.2 Comment valider une mobilité individuelle.....	21
V.3 Le cas de la césure.....	21
VI. FAQ	23
VI.1 Général	23
VI.2 Aides à la mobilité	24
VI.3 Les séjours d'études	25
VI.4 Stages	27
VI.5 Départ et installation	27
VI.6 Langues.....	28
VII La Charte de Mobilité Polytech	30
VIII Retours d'expérience.....	31

I. Carnet d'adresses

I.1 L'équipe administrative

➤ Relations internationales

- M'accompagne durant toute la durée de ma mobilité.
- M'informe sur les possibilités de mobilité à AMU et Polytech.
- Contrôle mes candidatures et mon dossier administratif de mobilité.
- S'assure que mon départ se fasse en toute sécurité.
- Fait le lien entre la DRI centrale, le partenaire et moi.

SRI Polytech : Lucile RICHARD, responsable, lucile.richard@univ-amu.fr

DRI de campus Etoile : Alice BURGAT, responsable, dri-campus-etoile-mobilites@univ-amu.fr

DRI de campus Luminy : Nicole GEYSKENS, responsable, dri-campus-luminy-mobilite@univ-amu.fr

➤ Scolarité

- Est mon interlocuteur pour les questions liées à mon inscription administrative et pédagogique.
- Contrôle la complétude de mon dossier d'inscription annuel.
- Assure le suivi de ma convention de stage.
- Peut me transmettre mes relevés de notes et attestations de réussite.

Gestionnaire de scolarité par département :

Génie Biologique : Aurélie DIDOUH, aurelie.didouh@univ-amu.fr

Génie Biomédical : Gilles SINAPI, gilles.sinapi@univ-amu.fr

Génie Civil : Gwenaëlle RIA CUENCA, gwenaelle.cuenca-ria@univ-amu.fr

Génie Industriel et Informatique : Karine ADAM, karine.adam@univ-amu.fr ; Marylène MESSANA, marylene.messana@univ-amu.fr

Informatique : Marie-Pierre RECORD, marie-pierre.record@univ-amu.fr

Matériaux : Nathalie LAVANDET, nathalie.lavandet@univ-amu.fr

Mécanique et Energétique : Chantal RUA, chantal.rua@univ-amu.fr

Microélectronique et Télécommunications : Sandrine FISCHER, sandrine.fischer@univ-amu.fr

Systèmes Numériques : Sandrine FISCHER, sandrine.fischer@univ-amu.fr

I.2 L'équipe pédagogique

➤ Relations internationales

- Valide mon projet de mobilité et sa cohérence avec mon cursus.
- Contrôle et signe mes contrats d'études, ainsi que les changements que je pourrais y apporter.
- Contrôle et valide ma mobilité pour l'obtention de mon diplôme.

Directrice déléguée aux relations internationales : Blanche DALLOZ, polytech-ri@univ-amu.fr

Enseignants référents RI par département :

Génie Biologique : Hélène GAUSSIER, [hélène.gaussier@univ-amu.fr](mailto:helene.gaussier@univ-amu.fr)

Génie Biomédical : Claire BRUNA-ROSSO, claire.bruna-rosso@univ-amu.fr

Génie Civil : Séverine BARBOSA, severine.barbosa@univ-amu.fr

Génie Industriel et Informatique : Claudia FRYDMAN, claudia.frydman@univ-amu.fr

Informatique : Alexandra BAC, alexandra.bac@univ-amu.fr

Matériaux : Tommaso NICOLINI, tommaso.nicolini@univ-amu.fr

Mécanique et Energétique : Thomas FASQUELLE, thomas.fasquelle@univ-amu.fr

Microélectronique et Télécommunications : Mathieu GUERIN, mathieu.guerin@univ-amu.fr

Systèmes Numériques : Mathieu GUERIN, mathieu.guerin@univ-amu.fr

➤ Stage

- Valide mon projet de stage et sa cohérence avec mon cursus.
- Signe ma convention de stage.
- Evalue mon rapport de stage.

Enseignants responsables des stages par département :

Génie Biologique :

3A : Goetz PARSIEGLA, goetz.parsiegla@univ-amu.fr

4A : Sandrine PAGES, sandrine.bruno@univ-amu.fr

5A : Pedro MALDONADO COUTINHO, pedro.coutinho@univ-amu.fr

Génie Biomédical :

3A : Adrien CASANOVA, adrien.casanova@univ-amu.fr

4A : Adrien CASANOVA, adrien.casanova@univ-amu.fr ; Yannick BOURSIER, yannick.boursier@univ-amu.fr ; Claire BRUNA-ROSSO, claire.bruna-rosso@univ-amu.fr

5A : Nadine CANDONI, nadine.candoni@univ-amu.fr ; Franck THIBAUDAU, franck.thibaudau@univ-amu.fr ; Victoria TISHKOVA LEONI, victoria.leoni@univ-amu.fr

Génie Civil :

Séverine BARBOSA, severine.barbosa@univ-amu.fr

Génie Industriel et Informatique :

3A, 4A : Lyes BENYOUCEF, lyes.benyoucef@univ-amu.fr

5A : Aline CAUVIN, aline.cauvin@univ-amu.fr

Informatique :

Nicolas BAUDRU, nicolas.baudru@univ-amu.fr

Matériaux :

Matthieu PETIT, matthieu.petit@univ-amu.fr

Mécanique et Energétique :

3A : Eric DANIEL, eric.daniel@univ-amu.fr

4A : Lionel LARCHEVEQUE, lionel.larcheveque@univ-amu.fr

5A : Georges JOURDAN, georges.jourdan@univ-amu.fr ; Fabrice RIGOLLET, fabrice.rigollet@univ-amu.fr

Microélectronique et Télécommunications :

3A : Fayrouz HADDAD, fayrouz.haddad@univ-amu.fr

4A : Mathieu GUERIN, mathieu.guerin@univ-amu.fr

5A : Pierre SABOUROUX, pierre.sabouroux@univ-amu.fr

Systèmes Numériques :

Mathieu GUERIN, mathieu.guerin@univ-amu.fr

I.3 Ressources

Plusieurs événements ou dispositifs sont mis à disposition des élèves afin de leur permettre de s'informer au sujet de la mobilité.

- Le Mois de l'International

Tous les ans, en octobre, la Direction des relations internationales organise le mois de l'International pour informer les étudiants et personnels sur les possibilités de mobilité internationale : réunions d'informations, rencontre avec d'autres étudiants ayant déjà une expérience de mobilité, etc. De nombreux événements sont organisés par les DRI de campus. Polytech organise également dans ce cadre-là son **Forum de l'International**.

C'est également pendant ce mois qu'ont lieu les **Erasmus Days**.

- Les ressources en ligne

Euro Guidance : Site informatif autour de la mobilité internationale en Europe.

- Les retours d'expérience

Polytech part à l'étranger

Groupe Facebook pour retrouver les étudiants de Polytech dispersés dans le monde : <https://www.facebook.com/groups/893799970759189/>

GB Talks

Les anciens GBMA partagent leur expérience professionnelle, en France et dans le monde sur zoom. Plusieurs sessions sont enregistrées dans le drive.

GBMA inter-promos

Drive inter-promos : tableaux Excel avec les stages de tous les étudiants ayant souhaité donner leurs coordonnées et des infos sur leur expérience (depuis 2010).

Polytech Network

Possibilité de partager ses voyages vers l'étranger pour retrouver d'autres Polytech, témoignages d'étudiants partis à l'étranger.

Le parrainage d'étudiants internationaux

Polytech Marseille propose en fin d'année universitaire à ses élèves d'être tuteurs d'étudiants internationaux entrant à l'école. Des binômes sont créés afin d'accompagner les étudiants internationaux et d'ouvrir les étudiants parrains à la mobilité.

Le **Buddy system**

Ce dispositif permet de créer des rencontres entre étudiants internationaux et étudiants locaux ayant des points communs (lieu d'études, personnalité, envies de sorties, loisirs,...). Il est possible de s'informer sur ce dispositif auprès des DRI de campus.

- Les associations

ESN Marseille

Cette association a deux missions : la promotion de la mobilité internationale sortante par des bénévoles étudiants, l'organisation d'événements et de soutien des étudiants internationaux en mobilité, organisation de cafés des langues.

La CAMI

Coordination des acteurs de la mobilité internationale, les associations proposent des offres de mobilité en Europe et dans le monde.

- Effectuer une mobilité individuelle

Faire l'expérience du WWOOFing

Le site international et officiel : www.woof.org

Le site français de l'association : www.woof.fr

S'investir dans un projet solidaire à l'international

Mener des actions de bénévolat : <https://www.workaway.info/>

Se lancer dans le volontariat international

Trouver son VIE / VIA : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Trouver un job, une mission

**Liste non-exhaustive*

<https://www.teli.asso.fr/>

<https://www.aupairworld.com/fr>

Demander une césure

Dates des campagnes, formulaires, procédures : [Candidater à la césure](#)

II. La mobilité d'études

II.1 Les différents types d'échanges

➤ L'échange simple

- Durée de la mobilité : 1 ou 2 semestres
- L'élève reste inscrit à Polytech et paie ses droits d'inscription à AMU et non dans l'établissement d'accueil (**NB** : *certaines partenaires peuvent demander une participation financière supplémentaire pour l'accès à certaines infrastructures ou matériels*).

Un contrat d'études est signé entre Polytech, l'élève et l'établissement d'accueil afin que les crédits capitalisés dans l'établissement d'accueil soient reconnus dans le cursus à Polytech.

- Il n'y a pas d'obtention de diplôme de l'université d'accueil.

➤ Le double diplôme

- Durée de la mobilité : elle est variable selon l'université d'accueil, mais est d'au moins une année académique et peut durer jusqu'à 4 semestres. Selon l'accord prévu, il est possible que l'élève doive prolonger son cursus de 6 mois à 1 an après la 5A.
- L'élève reste inscrit à Polytech et paie ses droits d'inscription à AMU et non dans l'établissement d'accueil (**NB** : *certaines partenaires peuvent demander une participation financière supplémentaire*).

Un contrat d'études est signé entre Polytech, l'élève et l'établissement d'accueil afin que les crédits capitalisés dans l'établissement d'accueil soient reconnus dans le cursus à Polytech.

- Après validation de l'ensemble des cours et des stages, l'élève est diplômé des deux établissements (Polytech Marseille + partenaire).

II.2 Les différents types d'accords/ de cadres

➤ L'accord multidisciplinaire

- Il est conclu entre les deux universités (AMU + partenaire), toutes composantes confondues.
- Tous les étudiants d'AMU peuvent candidater à ces places-là.
- Cela concerne des universités Hors Europe, l'Alliance Civis, le programme ISEP.
- Il sera possible d'y candidater via le formulaire « Hors Europe – Civis ».

Le programme ISEP

- Programme d'échange permettant des mobilités vers des universités qui n'auraient pas d'accord avec AMU.
<https://www.isepstudyabroad.org/>
- 350 établissements dans 50 pays
- Frais de placement à prévoir : 525 €



➤ L'accord disciplinaire/bilatéral

- Il est conclu entre Polytech (parfois même un département en particulier) et une autre composante de l'université partenaire.
- Seuls les élèves de Polytech peuvent y candidater.
- Cela concerne des universités Hors Europe et les partenaires Erasmus +, sauf Civis.
- Pour les candidatures, ils seront répartis entre deux formulaires « Hors Europe – Civis » (accords hors Europe) et « Erasmus » (accords Erasmus).

➤ Le catalogue des destinations

Cet outil permet de visualiser l'ensemble des accords AMU et Polytech. Il permet d'orienter vos recherches en fonction de votre filière.

Vous pouvez également y consulter les pré-requis académiques ou linguistiques, ainsi que les spécificités de chaque partenaire.

➤ Lien : [Catalogue des destinations](#)

Aix-Marseille Université
Socialement engagée

Mobilité internationale

Bonjour, bienvenue sur la base de donnée AMU dédiée à la mobilité internationale. Vous trouverez ci-dessous la liste de nos partenaires internationaux pour un départ en études.

Cette base est régulièrement mise à jour, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gestionnaire de mobilité internationale pour toute demande de renseignement complémentaire.

Les renseignements sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

Osez la mobilité !

Recherche textuelle Composante / Département

Pays Etablissement partenaire

Recherche



Aix-Marseille Université
Socialement engagée

Mobilité internationale

Bonjour, bienvenue sur la base de donnée AMU dédiée à la mobilité internationale. Vous trouverez ci-dessous la liste de nos partenaires internationaux pour un départ en études.

Cette base est régulièrement mise à jour, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gestionnaire de mobilité internationale pour toute demande de renseignement complémentaire.

Les renseignements sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

Osez la mobilité !

Recherche textuelle Composante / Département

Pays

Recherche

Accueil

Mentions légales Traceurs & cookies Données personnelles
Copyright ©2024 Tous Droits Réservés

II.3 Candidature pour une mobilité d'études

En premier lieu, un élève souhaitant réaliser une mobilité d'études doit en discuter avec le référent mobilité internationale de son département, celui-ci peut ainsi le renseigner sur la bonne adéquation de son projet avec les universités visées.

Il est également conseillé à chaque élève désireux de partir en mobilité de prendre contact avec sa DRI de campus de rattachement, afin d'entamer les démarches administratives dans les meilleures conditions.

➤ Déposer la candidature

Le dépôt de candidature se fait via le [Portail des Mobilités](#) (MoveOn).

La candidature se fait par le biais de formulaires à compléter : « Hors Europe – Civis » et « Erasmus ». L'élève-ingénieur peut formuler 4 vœux (à classer) sur chaque formulaire. Les accords AMU et Polytech hors Europe seront accessibles via le formulaire « Hors Europe – Civis », les accords Erasmus Polytech seront, eux, accessibles via le formulaire « Erasmus ».

La campagne de candidature débute mi-octobre et se termine mi-décembre : les dates exactes sont communiquées par les DRI de campus. Les formulaires doivent être soumis avant la date de clôture des candidatures.

!/\ Tout formulaire soumis après la date de clôture sera considéré comme irrecevable et ne sera pas étudié.

!/\ Les vœux formulés via le formulaire « Hors Europe – Civis » sont prioritaires sur les vœux Erasmus. Si l'élève-ingénieur positionné sur un vœu hors Europe ou Civis refuse cette mobilité, il s'expose à perdre l'ensemble de ses vœux.

Documents à joindre à la candidature :

- Engagement signé (en annexe du présent guide)
- Projet de contrat d'études signé par le référent RI de département : un pour chacun des vœux (disponible sur l'intranet Polytech > Documents Utiles)
- CV
- Lettre de motivation (à l'attention de Polytech)
- Relevés de notes depuis le bac
- Certificat de niveau de langue : s'assurer du type de certificat demandé par les partenaires auprès de la DRI de campus
- Passeport (pour les destinations hors Europe) ou pièce d'identité (pour les destinations européennes) en cours de validité

NB : Pour certains programmes d'échange d'autres documents peuvent être exigés.

➤ Recommandations pour préparer sa candidature

- Veillez à choisir de candidater à des établissements partenaires de façon cohérente avec les enseignements de votre filière, ses centres d'intérêts pédagogiques et vos compétences linguistiques.

- Votre démarche de mobilité doit s'inscrire de manière cohérente dans votre cursus, au regard de ce qu'elle peut vous apporter dans la poursuite de vos études.
- Vérifiez que le calendrier académique de l'université d'accueil, soit compatible avec celui de Polytech, examens inclus, surtout pour les départs au second semestre.
- Consultez et étudiez les sites internet des universités souhaitées et qui proposent des programmes dans votre spécialité afin de s'assurer que les enseignements proposés correspondent à votre projet pédagogique.
- Échanger, si possible, avec les élèves de Polytech Marseille revenus de leur mobilité internationale et avec les étudiants internationaux présents à Polytech.
- Discuter de son projet avec son enseignant référent RI et valider avec lui le contrat d'études (un par vœu d'université).
- Assurez-vous d'avoir le niveau linguistique adapté. Un minimum de connaissance pratique est indispensable. La plupart des partenaires demandent un niveau B1 ou B2 dans la **langue d'enseignement**. La plupart des universités anglophones (Amérique du Nord, Royaume-Uni, Australie) n'acceptent que le TOEFL avec un niveau seuil.
Il est donc impératif de se renseigner du niveau et de la certification requis pour chaque université partenaire auprès de la DRI de campus, ou sur le site de l'université partenaire.
- S'informer sur le niveau et les conditions de vie dans le pays vers lequel vous souhaitez effectuer votre mobilité : facilité à trouver un logement, coût de la vie, conditions climatiques, etc.

➤ L'avis à la candidature

Avis pédagogique

Les candidatures des élèves-ingénieurs désireux d'effectuer une mobilité d'études sont examinées par leur département sur la base des critères suivants : résultats académiques des semestres antérieurs (depuis le bac), projet personnel et professionnel, aptitudes linguistiques.

L'autorisation de candidater est prononcée par le Directeur de département ou le référent RI, qui informe l'élève-ingénieur et le SRI.

Contrôle administratif

A l'issue de la campagne de candidatures, tous les dossiers sont contrôlés : complétude, validité des pièces, conformité du profil avec les exigences du partenaire, etc. par les DRI de campus. Les dossiers incomplets peuvent être complétés dans un très court intervalle de temps.

!/! Tout dossier demeurant incomplet à la date indiquée par la DRI de campus sera considéré comme caduque et la candidature annulée.

II.4 Après la candidature

➤ Attribution d'un vœu

Formulaire Hors Europe - Civis

Le positionnement des étudiants se fait lors de comités dédiés, en présence des DRI de campus, en fonction du nombre de places disponibles.

Chaque année, les partenaires communiquent à la DRI centrale ou au SRI le nombre de places et les programmes ouverts aux étudiants en échange.

L'attribution des places se fait sur étude des dossiers et d'après le classement (généralement académique) transmis par les composantes.

Formulaire Erasmus

Le positionnement des étudiants est effectué par le SRI, en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant été sélectionnés sur leur vœu hors Europe ne sont pas positionnés sur leurs vœux Erasmus.

L'attribution des places se fait sur étude des dossiers et d'après un classement académique.

//! Sur chaque formulaire, tous les vœux sont étudiés. Il est donc impératif de ne sélectionner que des partenaires vers lesquels vous êtes prêts à effectuer une mobilité.

➤ Sélection

Les élèves sont informés de la destination pour laquelle ils ont été sélectionnés via le portail des mobilités, où leur est formulée une offre de séjour. Ils disposent d'environ 10 jours (veillez à consulter souvent vos mails !) pour l'accepter ou la refuser.

//! Accepter une offre implique que vous vous engagez à réaliser cette mobilité, sauf cas de force majeure.

//! Si vous refusez une offre de séjour, cela annule votre projet de mobilité. Aucune autre destination ne vous sera proposée.

➤ Cas d'attribution d'aucun vœu

Certaines destinations sont extrêmement concurrentielles et le nombre de places ouvertes par le partenaire ne permet pas de positionner tous les étudiants l'ayant sélectionné.

Dans le cas où un élève se trouverait avec aucune proposition de séjour, la DRI ou le SRI pourront lui proposer des redirections, en accord avec son référent RI de département et avec ses vœux initiaux.

➤ Nomination

Lorsque l'étudiant a accepté une offre de séjour, la DRI va le « nommer » auprès du partenaire : cela signifie qu'elle va informer le partenaire que l'étudiant a été sélectionné pour effectuer une mobilité d'études chez lui et lui communiquer ses coordonnées, discipline, niveau, etc.

A réception de ces informations, le partenaire va prendre contact avec l'étudiant et lui transmettre sa procédure de candidature.

//! Les procédures et calendriers sont propres à chaque partenaire. Vous devez impérativement attendre les directives de la DRI pour ces démarches et ne pas prendre contact directement avec le partenaire.

//! Être sélectionné et nommé par AMU ou Polytech ne signifie pas que vous serez accepté par le partenaire.

II.5 Candidature auprès de l'établissement partenaire

Après sa nomination, l'étudiant va pouvoir constituer son dossier de candidature à destination du partenaire. Chaque partenaire possède une procédure et un calendrier propres, qui seront communiqués à l'élève par la DRI.

Le plus souvent, les documents demandés sont les suivants :

- Passeport ou pièce d'identité en cours de validité
- Relevés de notes traduits : vous rapprocher de votre DRI de campus ou de votre département pour cela

- Contrat d'études
- CV en anglais
- Lettre de motivation en anglais
- Certificat de langue

Et, selon le partenaire :

- Formulaire de candidature
- Extrait de casier judiciaire
- Certificat médical
- Tout autre document en fonction de la procédure du partenaire ou du pays.

NB : *Il est conseillé aux élèves d'anticiper au maximum la constitution de ces dossiers, notamment pour les documents d'identité, certificats de langues, traductions de relevés de notes. Et ce, d'autant que certains documents doivent être visés par leurs enseignants référents.*

Lorsqu'il est accepté, l'étudiant reçoit de la part du partenaire une lettre d'admission, qu'il devra transmettre à la DRI. A réception de ce document, il peut entamer les démarches pour son départ.

!! Un étudiant dont la candidature serait refusée par le partenaire verrait sa mobilité d'études annulée. Aucune mobilité d'études alternative ne lui serait proposée.

II.6 Préparation au départ

- Consultez la page suivante où vous trouverez un certain nombre d'indications sur les démarches à accomplir : [Démarches avant votre départ](#).
- Il revient à l'élève d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son départ et à son installation, et à les anticiper autant qu'il peut, notamment en raison des délais administratifs nécessaires à certaines démarches : demande de visa, passeport, recherche de logement, etc.
- L'élève doit également effectuer des démarches auprès des administrations françaises dans la perspective de son départ : CPAM, assurances (responsabilité civile, individuelle accident, rapatriement, etc.), banque, inscription à AMU, etc.
- Il est demandé aux étudiants de s'inscrire sur le Fil d'Ariane afin de déclarer leur séjour au ministère des Affaires étrangères : [Fil d'Ariane](#) ; il est également recommandé de s'informer régulièrement auprès du ministère des Affaires étrangères de la situation géopolitique du pays de destination : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

NB : *Dans ce cadre de mobilité, l'étudiant reste inscrit à AMU pendant la durée de sa mobilité. Il doit donc, pour cela, impérativement, s'acquitter de ses droits d'inscription à AMU. Ainsi, il sera considéré comme étudiant d'échange auprès du partenaire et n'aura pas de frais d'inscription à régler sur place.*

!! Tout élève-ingénieur n'ayant pas son année antérieure validée ne peut se rendre sur le lieu de sa mobilité d'études en septembre (par exemple si la 4A n'est pas validée, un départ en S9 en septembre est exclu), sauf autorisation spécifique et écrite de son département. Si un recours est entrepris, les résultats de celui-ci doivent être attendus avant de débiter la mobilité d'études.

II.7 A l'arrivée en mobilité

- A son arrivée, l'élève-ingénieur renvoie l'attestation de présence signée par l'université d'accueil à la DRI de campus (via le portail des mobilités) et à son référent RI de département.

- Il informe immédiatement (et au plus tard 15 jours après son arrivée) son référent RI, sa scolarité de département et la DRI de campus de toute modification de son contrat d'études qui serait imposé par des contraintes non-prévues venant de l'université d'accueil.
- Toute modification du contrat d'études doit être validée par le référent RI avant que l'élève ne commence à assister aux nouveaux cours ajoutés au contrat.
- L'élève-ingénieur s'engage à suivre les cours et à respecter le règlement intérieur de l'université d'accueil.
- A la fin de son séjour d'études, l'élève-ingénieur accepte de remplir un questionnaire de bilan de sa mobilité, selon les modalités de son département (voir avec son référent RI).

II.7 Après la mobilité

A la fin de la période d'études à l'étranger, l'élève-ingénieur doit transmettre...

... à sa **DRI de campus** :

- son attestation de départ signée par l'université partenaire
- son relevé de notes

... à son **référent RI** et à la **scolarité** de son département, le plus rapidement possible avant le jury de fin d'année de Polytech :

- pour un séjour d'études en échange : son relevé de notes
- pour un séjour d'études diplômant : son relevé de notes + la copie du diplôme de l'université partenaire

Si tous les enseignements figurant sur le contrat d'études sont validés par l'université d'accueil, le semestre ou l'année universitaire où s'est déroulée la mobilité sont validés par équivalence à Polytech Marseille.

Si tous les enseignements figurant sur le contrat d'études ne sont pas validés par l'élève ingénieur, le semestre correspondant n'est pas validé.

!/ Il est de la responsabilité de l'élève-ingénieur de se renseigner au plus tôt et si nécessaire sur les modalités de rattrapage dans l'université d'accueil et d'avertir le référent RI de son département pour définir les modalités de participation à cette/ces session(s) de rattrapage.

Dans le cas d'un ajournement, si l'élève est autorisé à redoubler, le jury fixera dans le contrat d'études de redoublement les UE du semestre à suivre pour valider le semestre.

Il est rappelé qu'aucun diplôme de l'université d'accueil ne peut être obtenu durant une mobilité (sauf cas des cursus diplômants).

Ma mobilité d'études pas à pas

Avant mon départ

- ▶ Je suis autorisé.e par mon département à candidater pour une mobilité d'études à l'étranger à l'issue du 1^{er} semestre.
!! Si j'ai des épreuves à rattraper, cela devra être fait avant mon départ (selon possibilités du département).
- ▶ Je m'assure d'avoir le niveau de TOEIC et de fournir les certificats linguistiques requis pour être autorisé à partir.
- ▶ Je constitue et dépose ma candidature sur le [Portail des Mobilités](#).
- ▶ Je suis sélectionné et j'accepte l'offre de séjour qui m'a été faite.
- ▶ Je m'informe sur les démarches administratives à effectuer : visa, assurances, passeport, etc.
- ▶ Je suis nommé.e auprès de l'université d'accueil par la DRI.
- ▶ Je reçois la procédure de candidature et candidate auprès de l'université d'accueil. Je suis conscient.e que l'université d'accueil est libre d'accepter ou de refuser ma candidature.
- ▶ Je reçois la lettre d'acceptation de l'université partenaire et je l'envoie à ma DRI de campus ainsi qu'à mon département.
- ▶ Je suis autorisé.e à partir en mobilité d'études à l'issue du jury du 2^e semestre.
- ▶ J'organise mon voyage : formalités administratives, dossier DRI pour les demandes de bourses, transport, logement, documents à emporter, etc.
- ▶ Je me réinscris à Polytech avant de partir : les inscriptions ouvrent début juillet.
- ▶ Je m'inscris sur le [Fil Ariane](#).

A mon arrivée

- ▶ Je fais signer mon attestation d'arrivée par l'université d'accueil dès mon arrivée et l'envoie à la DRI.
- ▶ Je fais signer mon contrat d'études par l'université d'accueil et l'envoie à la DRI. En cas de modifications de cours, j'ai 1 mois pour le signaler en transmettant à la DRI le nouveau CE après signature des référents RI.
- ▶ Je me renseigne au plus tôt et si nécessaire sur les modalités de rattrapage dans l'université d'accueil et j'avertis le référent RI de mon département pour définir les modalités de participation à cette/ces session(s) de rattrapage.

A mon retour

- ▶ Je fais signer mon attestation de départ et l'envoie à mon référent RI de département et à ma DRI campus.
- ▶ J'envoie mes relevés de notes à mon département (référent RI + scolarité) ainsi qu'à ma DRI de campus.
Si j'ai effectué une mobilité en double diplôme : je joins une copie du diplôme obtenu.
- ▶ Je rédige un bref retour d'expérience selon les directives de chaque département.

III. La mobilité de stage

III.1 Comment trouver un stage ?

Le stage peut s'effectuer dans une entreprise ou dans un laboratoire, selon les consignes émises par le département.

La recherche de stage doit être effectuée par l'étudiant. Le lieu et le sujet du stages sont validés par le responsable de stage de l'étudiant.

NB : Les ressources ci-dessous ne sont pas exhaustives. Il appartient à l'étudiant de mener ces recherches par lui-même et d'étudier toute ressource qui lui semblera pertinente.

- JobTeaser : career center accessible depuis l'ENT
- [Erasmus Intern](#) : portail créé par l'Erasmus Student Network, permettant de consulter des offres de stages à l'international
- [PAM](#) – Polytech America : portail à destination des écoles du réseau Polytech permettant de consulter des offres de stages aux USA
- [MITACS](#) : site permettant de postuler à des offres de stages financées au Canada : attention, il existe des périodes spécifiques de candidature.
- L'étudiant peut consulter la liste des stages des années précédentes en prenant contact avec le SRI Polytech, son référent RI ou de stage de département, ou avec Pascale ROEBER (pascale.roeber@univ-amu.fr), responsable du service Relations Entreprises

Les Ateliers du SUIO

Le SUIO vous propose des ateliers, des séances d'information et des permanences tout au long de l'année : en présentiel sur les sites de Luminy et Saint-Jérôme (entre autres) ou en distanciel.

Lors de ces ateliers vous pouvez vous faire accompagner dans votre recherche de stage sur différentes thématiques : aide à la rédaction de CV et lettre de motivation (en français et en anglais), préparation à l'entretien, méthodologie de recherche de stage, etc.

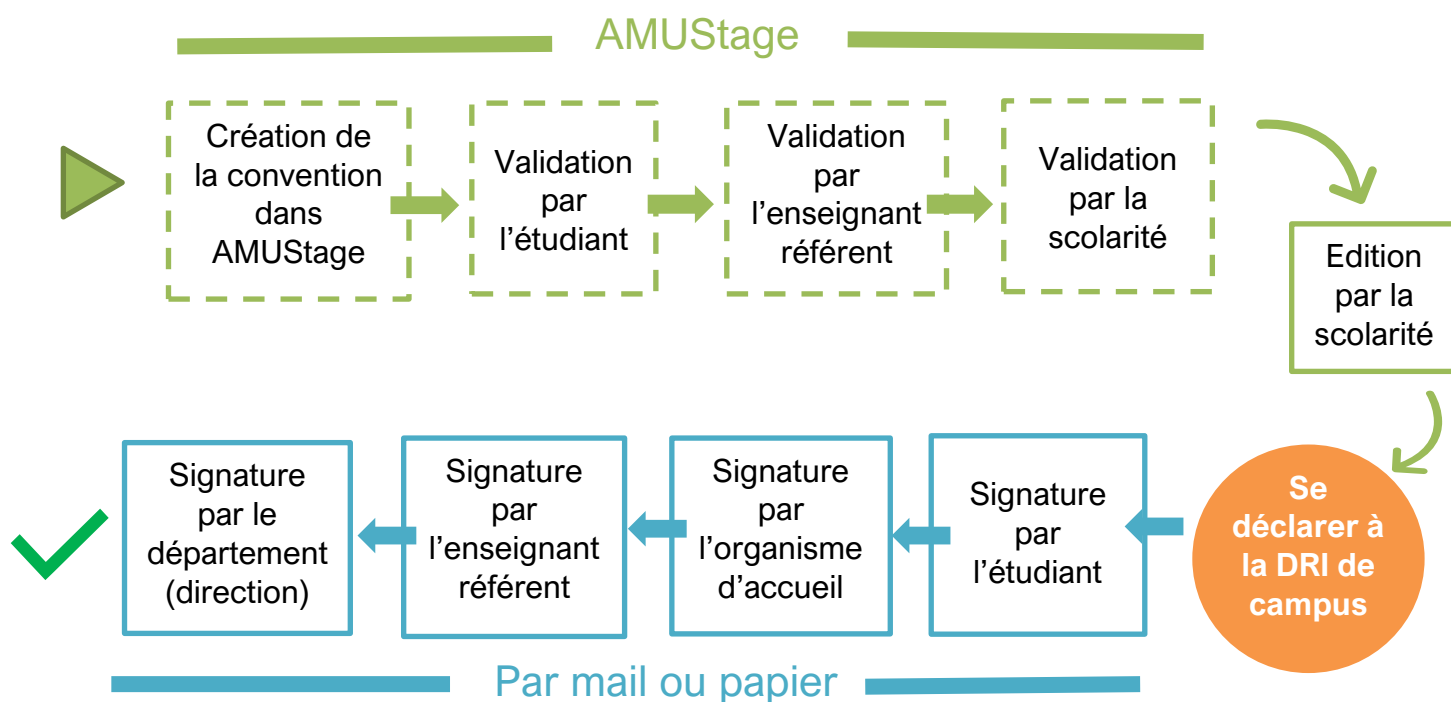
- Lien : [Les ateliers du SUIO](#)

III.2 Quelles démarches une fois que je suis accepté ?

➤ Etablir une convention de stage

Comme tout stage, la mobilité de stage doit **obligatoirement** faire l'objet d'une convention, qui sera cosignée par l'étudiant, Polytech Marseille et l'organisme d'accueil.

La convention de stage doit être éditée par l'étudiant via AMUStage (application accessible depuis son ENT). Lorsque la convention est finalisée dans l'outil, elle doit être validée et signée par les différentes parties, selon un circuit précis.



NB : Une convention de stage n'est valable que lorsqu'elle est signée par **toutes** les parties : étudiant, Polytech Marseille, organisme d'accueil (**quel qu'il soit**).

!! Tout stage à l'international, même d'une courte durée doit être déclaré à la DRI de campus.

➤ Se déclarer à la DRI de campus

Dès lors qu'un stage fait l'objet d'une convention de stage signée (l'élève-ingénieur doit obligatoirement déclarer sa mobilité à la DRI de campus et enregistrer son séjour sur le [Portail des Mobilités](#)).

Pour s'assurer de respecter toutes les étapes de la procédure, il est conseillé à l'élève de prendre contact au plus tôt avec sa DRI de campus, qui le guidera dans ses démarches.

Pour certaines destinations, l'avis du FSD (fonctionnaire sécurité défense) doit être sollicité pour autoriser le départ. L'avis du FSD doit être sollicité dans des délais précis avant le départ et selon des modalités spécifiques, et ce, **uniquement par la DRI de campus**.

Une fois l'avis obtenu, l'élève doit **impérativement** le transmettre à sa scolarité et à ses référents enseignants de département afin que la convention soit signée par la direction du département. Sans cet avis, le stage ne peut débuter.

Dans le cas où un avis défavorable serait rendu par le FSD, le stage serait annulé.

NB : Certains stages peuvent obtenir des aides financières nécessitant l'édition d'un contrat d'études, cela vous sera indiqué par la DRI.

➤ Recommandations

- L'élève-ingénieur qui réalise un stage à l'étranger doit être vigilant quant à sa protection accident du travail et maladie, et aux conditions d'assurance.

- Consultez la page suivante où vous trouverez un certain nombre d'indications sur les démarches à accomplir : [Démarches avant votre départ](#)
- Il revient à l'élève d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son départ et à son installation, et à les anticiper autant qu'il peut, notamment en raison des délais administratifs nécessaires à certaines démarches : demande de visa, passeport, recherche de logement, etc.
- L'élève doit également effectuer des démarches auprès des administrations françaises dans la perspective de son départ : CPAM, assurances (responsabilité civile, individuelle accident, rapatriement, etc.), banque, inscription à AMU, etc.
- Il est demandé aux étudiants de s'inscrire sur le Fil d'Ariane afin de déclarer leur séjour au ministère des Affaires étrangères : [Fil d'Ariane](#) ; il est également recommandé de s'informer régulièrement auprès du ministère des Affaires étrangères de la situation géopolitique du pays de destination : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Ma mobilité de stage pas à pas

Avant mon départ

- ▶ Je signale à mon référent RI que j'ai trouvé un stage à l'étranger et je le tiens informé de mes démarches : convention de stage, procédures DRI...
- ▶ Je me renseigne sur les formalités administratives à effectuer : passeport, visa, assurances, etc.
- ▶ Je remplis ma convention de stage sur AmuStage : je l'édite et je m'assure de son parcours de signature.
- ▶ Je m'assure d'avoir déclaré ma mobilité à la DRI de campus et sur le [Portail des Mobilités](#).
- ▶ Dans le cas d'un stage nécessitant un contrat d'études, je m'assure que ce dernier soit signé par mon référent RI ou mon chef de département.
- ▶ S'il y a lieu, je m'assure d'avoir reçu l'avis du FSD par l'intermédiaire de la DRI de campus et le transmets à ma scolarité et à mes enseignants référents.
- ▶ J'organise mon voyage : formalités administratives, dossier DRI pour les demandes de bourses, transport, logement, documents à emporter, etc.
- ▶ Je m'inscris sur le [Fil Ariane](#).

Pendant et après mon stage

- ▶ Pour toute modification de mes conditions travail : lieu du stage, présence en entreprise, prolongation, interruption, etc. je préviens ma scolarité et établis un avenant à ma convention.
- ▶ A mon retour, je m'assure d'avoir transmis tous les documents nécessaires à la clôture de mon dossier administratif de mobilité à la DRI de campus, et ce, **même si je ne bénéficie d'aucune aide à la mobilité**.

IV. Les aides à la mobilité

IV.1 Les différents types d'aides

Pour être orienté dans ses démarches de demandes d'aides à la mobilité, l'étudiant doit en premier lieu s'adresser à sa DRI de campus.

Il existe différents types d'aides à la mobilité dont un étudiant peut bénéficier pour une mobilité d'études ou une mobilité de stage. Certaines sont gérées par AMU, d'autres par la région ou encore par le réseau Polytech.

- Erasmus +
- AMI MESRI
- PMS
- TIGER
- Polytech Green
- Polytech 13
- FITEC
- PRAME Etudes
- PRAME Stage

IV.2 Comment en bénéficier ?

➤ Les aides « AMU »

Il n'y a pas de dossier spécifique à constituer pour déposer une demande pour l'une ou l'autre de ces aides. La seule démarche à effectuer est de constituer son dossier administratif de mobilité en lien avec la DRI de campus, par le biais de formulaires à soumettre via le Portail des Mobilités.

Si l'étudiant constitue son dossier complet, dans les délais impartis par la DRI de campus, ce dossier sera présenté à différents comités de bourses permettant d'évaluer l'ensemble des aides auxquelles il a droit.

➤ Les aides « réseau Polytech »

Les dossiers pour faire une demande pour ces aides seront à transmettre au SRI Polytech ou à la DRI de campus.

➤ Les aides « Région »

Les dossiers pour faire une demande pour ces aides seront à constituer auprès de la Région Sud.

//! Bénéficiaire d'une aide gérée par Polytech ou par la Région Sud et constituer un dossier pour cela ne vous dispense pas de constituer votre dossier administratif de mobilité auprès de la DRI de campus.

//! L'attribution d'une aide financière à la mobilité n'est ni systématique, ni de droit : il est impératif de tenir compte de cela lors de l'élaboration d'un projet de mobilité.

IV.3 Le cas des étudiants en FISA

Comme les autres élèves, les étudiants en FISA doivent réaliser une mobilité internationale dans le cadre de leur formation pour être diplômés de Polytech.

Pour la plupart, cela se fera sous forme de stage et nécessitera un aménagement avec l'entreprise où ils réalisent leur alternance.

Selon certaines conditions, ces élèves pourront bénéficier d'aides via le CFA. Toutefois, **cela ne les dispense pas de se signaler auprès de la DRI de campus et de constituer un dossier administratif à AMU.**

V. Les autres cadres de mobilité

V.1 Les différents types de mobilité individuelle

L'étudiant peut également choisir d'effectuer sa mobilité dans un contexte autre que celui des études ou du stage.

Dans ce cas, l'étudiant peut choisir de s'orienter vers les alternatives suivantes :

- WWOOFing (woofing.fr)

Le WWOOFing permet d'aller effectuer des missions de bénévolat dans des fermes aux objectifs de développement durable.

- Volontariat international

Dans une entreprise, une administration ou un organisme à l'international, il s'agit d'effectuer une mission rémunérée pour une durée de 6 à 24 mois.

Présentation effectuée à la rencontre Polytech entreprise : <https://amupod.univ-amu.fr/video/2166-volontariat-international-en-entreprise-vie/> (mdp : polytech)

- CDD à l'international : job, mission « au pair », assistanat de langue,...

V.2 Comment valider une mobilité individuelle

Dans le cas d'un WWOOFing, d'un volontariat, d'un job d'été, l'élève-ingénieur établit une convention de stage sur AmuStage. Celle-ci ne fait pas l'objet d'un parcours de signature, mais elle est archivée dans le dossier de l'élève.

Une attestation fournie par la scolarité ou le référent RI de chaque département est à faire remplir à l'issue de ces mobilités. Cette attestation remplie et signée est à retourner à la scolarité et au référent RI pour archivage dans le dossier de chaque élève et pour validation de la mobilité obligatoire. A l'issue d'un job d'été, un contrat de travail ou un bulletin de salaire est à retourner à la scolarité et au référent RI pour attester que la mobilité a été réalisée.

NB : Les mobilités individuelles proviennent d'une démarche personnelle de l'étudiant et ne seront donc pas encadrées par la DRI. Elles ne peuvent pas donner droit à une aide à la mobilité.

V.3 Le cas de la césure

Un élève peut décider de suspendre son cursus durant un ou deux semestres pour réaliser un projet : cette période s'appelle une césure.

La césure peut se dérouler en France ou à l'étranger et avoir pour objet :

- Une expérience en milieu professionnel (contrat de travail, stage)
- Un engagement bénévole, service civique ou volontariat associatif
- Le suivi d'une formation disjointe de la formation d'origine
- Un projet de création d'activité (statut d'étudiant-entrepreneur)
- Le développement d'un autre projet personnel (permettant de valoriser le CV)

Si l'élève réalise une partie de sa césure à l'international, cette période pourra être reconnue par Polytech pour valider l'obligation de mobilité internationale. L'élève devra rapporter la preuve de sa mobilité internationale.

!! La césure est soumise à l'avis de plusieurs commissions pédagogiques et doit faire l'objet d'une candidature. Il est recommandé aux étudiants souhaitant en bénéficier de s'informer au plus tôt sur les dates des commissions et la nature du dossier à constituer.

➤ Candidater à une année/un semestre de césure

- Consulter les dates de campagnes en fonction de ma date de départ.
- Contacter son référent césure de scolarité qui guidera l'élève-ingénieur dans ses démarches.
- Réunir les pièces justificatives et se connecter à E-candidat
- Pour les césures à l'étranger : inscription obligatoire sur le [Fil Ariane](#) (fournir la confirmation d'enregistrement du voyage au dossier de candidature)
- La commission de césure étudie les projets et rend un avis favorable ou défavorable

NB : Les demandes de césure à l'étranger font, selon la destination, **obligatoirement** l'objet d'une consultation du Fonctionnaire Sécurité et Défense d'AMU, qui rendra un avis définitif début juillet sur un éventuel départ en septembre.

➤ Mes contacts à Polytech

Référente césure pour tous les départements : Vanessa LAURENT, vanessa.laurent@univ-amu.fr

Placer en copie : Séverine MERET, severine.meret@univ-amu.fr, Jacques MASSONI, jacques.massoni@univ-amu.fr

VI. FAQ

VI.1 Général

Q : Qu'est-ce que la DRI ?

R : La Direction des Relations Internationales est un service commun de l'université, dont l'une des missions est de promouvoir la mobilité et d'accompagner les étudiants dans leurs projets de mobilité internationale, et ce, grâce à des services de proximité : les DRI de campus. Il y a une DRI de campus à Luminy et une à Etoile (sur le site de St Jérôme et sur rdv à Château-Gombert), qui gèrent les dossiers des étudiants de Polytech.

La DRI de campus vous accompagnera pour préparer votre projet de mobilité (études ou stage), pour constituer votre dossier afin de bénéficier éventuellement d'aides à la mobilité. La DRI de campus assure également l'accueil des étudiants étrangers en échange.

Q : Qu'est-ce que le SRI Polytech ?

R : Le SRI (Service Relation Internationales) de Polytech met en œuvre la politique des relations internationales de l'école. Il coordonne avec les DRI campus les actions pour la mobilité entrante et sortante, et développe les accords de coopération internationale.

Q : Qui peut nous aider dans les procédures de départ à l'étranger ?

R : En premier lieu, il convient d'informer votre département de votre projet de mobilité, cela par le biais de votre référent mobilité internationale qui peut vous orienter d'un point de vue pédagogique et vous renseigner, en partie, sur les procédures. Par la suite, il est impératif de vous rapprocher de votre DRI de campus, qui vous communiquera les calendriers et procédures et vous accompagnera dans les aspects administratifs de votre démarche.

Q : A partir de quelle année peut-on partir faire un séjour d'étude ?

R : Une mobilité d'études se prépare une année en avance, afin de pouvoir procéder à toutes les phases de candidatures. Les étudiants de 3A et 4A peuvent donc candidater afin de prévoir un départ à l'étranger l'année suivante, c'est-à-dire, quand ils seront en 4A et 5A respectivement.

Toutefois, chaque étudiant doit se renseigner auprès de l'enseignant référent RI de son département pour connaître les semestres auxquels il est autorisé à partir en mobilité d'études.

Q : Pouvez-vous me donner le nom d'étudiants déjà partis ? De ceux qui partent en même temps que moi ?

R : Oui, sur demande, nous pourrions vous communiquer les noms des étudiants déjà partis en mobilité et de ceux qui partiront en même temps que vous.

Q : Quel est l'intérêt de partir pour un double-diplôme ?

R : Dans le cadre d'une convention spécifique, le double-diplôme est un véritable double cursus qui offre, en termes d'emplois, de salaires et de profils de carrière, une plus-value très intéressante.

De plus, dans le cas d'un double-diplôme obtenu dans une université canadienne, cela donne à l'étudiant le statut de travailleur temporaire au Canada et lui permet de prolonger ses études avec une première expérience professionnelle au Canada.

Q : Je ne comprends pas grand-chose au site de l'université d'accueil, qui peut m'aider ?

R : Votre DRI de campus et votre enseignant référent RI de département pourront vous aider dans vos recherches.

Q : Je ne suis pas citoyen européen : puis-je partir en mobilité internationale ?

R : Oui, tout étudiant inscrit à Polytech est éligible.

VI.2 Aides à la mobilité

Q : Tous les étudiants obtiennent-ils une aide à la mobilité ?

R : Non. L'attribution d'une aide à la mobilité n'est pas de droit. De nombreux critères sont pris en compte pour l'attribution de ces aides : durée et nature de la mobilité, destination, critères sociaux et académiques, etc.

Il est donc possible que, en fonction de votre projet et de votre profil, vous ne bénéficiiez d'aucune aide. C'est pourquoi il est impératif de s'informer dès le début du projet sur ce point, notamment auprès des DRI de campus, afin d'en tenir compte dans l'élaboration du projet de mobilité.

Q : Les aides sont-elles versées avant le départ pour aider à couvrir les premiers frais, comme le transport ?

R : Non, le premier versement des aides intervient après réception de l'attestation d'arrivée, preuve que le séjour à l'étranger a effectivement débuté.

Le calendrier des versements est le suivant :

- 70 % à réception de l'attestation d'arrivée
- 30 % à réception de l'attestation de départ (donc au retour en France)

Il est à noter que la procédure de paiement requiert de nombreux contrôles et signatures, ce qui prolonge les délais de versement (compter un à deux mois après transmission des documents). Il est donc demandé aux élèves d'en tenir compte et :

- de compléter le plus rapidement possible les dossiers demandés par la DRI de campus et de se montrer réactif à leurs demandes ;
- d'anticiper ces délais et les différents frais et de prévoir une avance de trésorerie pour le début de leur mobilité.

Q : Comment est versée la bourse Erasmus ?

R : La bourse Erasmus est versée par AMU, selon les modalités précisées à la question précédente.

Q : Comment est versée l'aide à la mobilité du Crous (AMI MESRI) ?

R : La bourse AMI MESRI est versée par AMU, selon les modalités précisées précédemment. Cette aide est destinée aux étudiants boursiers du Crous, dès l'échelon 0bis, avec pour condition la durée de la mobilité.

Les boursiers du Crous continuent à percevoir leur bourse mensuelle pendant la mobilité.

Q : Comment solliciter l'aide à la mobilité de la région Sud (PRAME) ?

R : L'aide à la mobilité de la région Sud est attribuée sous conditions de ressources et de durée de la mobilité. La demande doit être faite directement auprès du Conseil régional.

Q : Puis-je bénéficier de plusieurs aides pour la même mobilité ?

R : Certaines aides sont cumulables, pour connaître lesquelles et sous quelles conditions, vous devez vous adresser à votre DRI de campus.

VI.3 Les séjours d'études

Q : Combien de places sont disponibles chez les partenaires ?

R : Le nombre exact de places dans chaque université partenaire est renégocié chaque année. Le SRI, les DRI de campus et les référents RI de département possèdent cette information.

Q : Si nous sommes plusieurs à demander la même destination, qui choisit ?

R : Lorsque les demandes excèdent le nombre de places, un classement et une sélection sont effectués par le SRI et les référents RI des départements, le critère principal étant le niveau académique (notes de l'année précédente).

Q : Est-il possible d'étudier un semestre dans une université qui n'est pas sur la liste des universités partenaires ?

R : C'est possible, si l'université à l'étranger l'accepte, mais cela entre dans le cadre d'une mobilité individuelle (donc d'une césure), et ne donnera pas nécessairement lieu à une équivalence au retour. De plus, cette mobilité n'intervenant pas dans le cadre d'un accord de coopération, l'étudiant se verra appliquer par l'université d'accueil des frais d'inscription qui peuvent être très élevés (en moyenne : de 15000 à 30000 dollars par an au Canada ou aux USA, par exemple).

Q : Est-ce que je pourrai prolonger mon séjour d'étude ?

R : Sur des destinations concurrentielles, non, car cela pénaliserait des étudiants candidats au départ au semestre ou à l'année suivante. Sur des destinations peu demandées, c'est possible avec l'accord de votre référent RI de département et de l'université d'accueil.

Toutefois, vous ne pouvez pas dépasser les 2 semestres d'études pour un séjour d'études en échange.

Q : Puis-je moi-même contacter une université sans passer par la DRI ?

R : Non. Les référents RI font l'interface pour les aspects pédagogiques et la DRI de campus pour toutes les démarches administratives : nomination, candidature, etc.

Q : Puis-je suivre plus d'un an d'études à l'étranger ?

R : Il n'est pas possible de suivre plus d'un an d'études à l'étranger pendant un séjour en échange académique.

Le programme de double-diplôme est en revanche le cadre idéal pour des études longues à l'étranger chez un même partenaire, permettant en plus d'obtenir le diplôme Polytech Marseille et le diplôme de l'université partenaire.

Q : Je dois me désister pour des raisons personnelles. Que dois-je faire ?

R : Vous devez informer immédiatement l'enseignant référent RI de votre département, votre SRI (polytech-ri@univ-amu.fr) et votre DRI de campus.

NB : le désistement, une fois la proposition de séjour acceptée dans le Portail des Mobilités est possible uniquement pour des raisons impérieuses ou des cas de force majeure.

Q : Comment puis-je trouver les cours que je devrai suivre ?

R : Chaque partenaire communique son catalogue de cours ouvert aux étudiants en échange de manière différente et selon un calendrier qui lui est propre. Aussi, nous vous conseillons de consulter en priorité le référent RI de votre département et/ou votre DRI de campus.

Le programme de cours (learning agreement) que vous allez construire va dépendre de vos spécialité et année d'études. Généralement, la correspondance entre le programme Polytech Marseille et celui à l'étranger doit être plus étroite en début de cursus. Ce programme devra permettre de valider 30 ECTS pour un semestre ou 60 ECTS pour une année.

NB : tout programme de cours doit être validé par le référent RI de département.

Q : Est-ce que je dois faire signer le learning agreement par le département ou par la DRI ?

R : C'est votre référent RI de département qui valide votre contrat d'études (learning agreement) et non la DRI.

Q : Quelles sont les équivalences entre les ECTS français et les crédits étrangers ?

R : Le système ECTS (European Credit Transfer System) est le même pour toute l'Europe : les enseignements sont valorisés en crédits ECTS. Une année, en France, équivaut à 60 crédits ECTS et un semestre à 30 crédits.

Pour les pays Hors Europe, le système est différent, selon le pays : il est conseillé à l'étudiant de s'informer à ce sujet lors de la construction de son contrat d'études.

Q : Puis-je contacter l'université pour savoir si ma candidature est acceptée ?

R : Non. Si le délai de réponse est particulièrement long ou le délai annoncé par le partenaire dépassé de manière significative, vous devez prendre contact avec votre DRI de campus qui fera l'intermédiaire pour connaître le statut de votre candidature.

Q : Où puis-je trouver le learning agreement (LA) ?

R : Le document à compléter pour constituer votre learning agreement peut vous être communiqué par votre référent RI de département ou par votre DRI de campus. Il est ici question d'un document AMU : il est possible que votre université d'accueil vous demande par la suite de compléter son propre formulaire, qui sera accepté par AMU.

Dans le cadre des échanges Erasmus, le LA définitif sera en version dématérialisé (OLA) : votre DRI de campus vous communiquera la procédure pour l'éditer (après les nominations : généralement en mai).

Q : Est-ce que je peux partir avec ma (mon) copine (copain) ?

R : Les autorisations à candidater se basent essentiellement sur le critère académique, de même que la sélection et le positionnement des candidats. Ce critère ne pourra pas être pris en compte.

Q : Si je redouble, est-ce que mon départ sera compromis ?

R : C'est à votre département de décider. Mais il est vous est strictement interdit de vous rendre et de vous inscrire dans l'universitaire partenaire sans que votre département ait pris une décision et vous ait officiellement transmis son accord. En cas d'annulation, vous devez immédiatement prévenir votre référent RI, votre SRI et votre DRI de campus.

Q : Faut-il demander les notes avant la fin du séjour ?

R : Oui. Dans la mesure du possible, l'étudiant doit, avant son départ de l'université étrangère, se procurer un relevé de notes. Le cas échéant, il est de sa responsabilité de s'informer auprès de l'université d'accueil

sur le circuit de transmission des notes, et de s'assurer auprès du département à Polytech de la bonne réception des documents, afin que le jury dispose de ces informations en temps utile.

Q : Qui reçoit les notes ?

R : les notes sont en général reçues par la DRI de campus qui les transmet aux départements concernés. Les notes peuvent aussi être adressées à l'étudiant ou au département, qui en adresse une copie au SRI/DRI de campus.

VI.4 Stages

Q : Avez-vous une liste de stages à nous proposer à l'étranger ?

R : Les référents RI de certains départements tiennent une liste des entreprises à l'international ayant par le passé accueilli des étudiants de ce même département de Polytech. Par ailleurs, le service Relations Entreprises de Polytech peut aider les étudiants dans leurs recherches de stage à l'international.

Q : Où se trouve le service Relations Entreprises ?

R : Il se situe sur le site de Château Gombert, dans le bâtiment Joliot-Curie. Il est possible de contacter Pascale Roeber, la responsable, qui peut guider les étudiants dans leurs recherches de stages.

Q : Polytech Marseille a-t-il des accords avec des entreprises pour des stages à l'étranger ?

R : Non.

Q : Dois-je obligatoirement m'inscrire sur le logiciel des stages pour avoir mon séjour à l'étranger validé ?

R : Oui. Tout stage, quelle que soit sa localisation, doit faire l'objet d'une convention de stage et, s'il se déroule à l'étranger d'une déclaration dans le Portail des mobilités. Cela permet d'obtenir la validation du séjour à l'étranger.

NB : Pour les séjours en mobilité individuelle du type WWOOFing, une déclaration doit également être faite via l'application des stages. Cependant, sans signature de la convention. C'est l'attestation du site d'accueil qui permettra la validation du séjour.

VI.5 Départ et installation

Q : Quel visa est nécessaire ?

R : Les procédures d'obtention de visa varient d'un pays à l'autre et parfois d'une année à l'autre, et sont différentes selon la nationalité du demandeur et du type de séjour. C'est à l'étudiant de se renseigner auprès de l'ambassade du pays concerné sur le type de visa et les délais d'obtention. Ces démarches requièrent parfois des déplacements en France et d'autres frais, qui sont à la charge financière de l'étudiant.

Les délais des ambassades peuvent se révéler longs, il est donc vivement conseillé aux étudiants de s'informer et, si possible, d'entamer ces démarches dès qu'ils connaissent leur sélection : en général en février. Néanmoins, n'engagez aucun frais avant d'avoir reçu votre lettre d'admission de la part du partenaire.

Q : Dois-je souscrire une assurance santé ?

R : Vous devez en effet vous assurer d'être couvert pour vos éventuels soins médicaux lors de votre mobilité : il est conseillé de vous informer auprès de votre Caisse d'assurance maladie pour connaître les démarches à effectuer selon votre pays de mobilité.

Q : Dois-je prendre une assurance supplémentaire pour un séjour hors Europe ?

R : Quelle que soit la destination (Europe ou Hors Europe), il vous sera demandé de fournir les attestations d'assurance suivantes :

- responsabilité civile ;
- individuelle accident ;
- rapatriement.

Q : Comment puis-je souscrire ces assurances ?

R : Vous pouvez dans un premier temps prendre contact avec votre assureur qui vous proposera une solution d'assurance pour votre mobilité.

Par ailleurs, AMU est partenaire de HEYME, qui pourra vous proposer ces assurances. En tant qu'étudiant AMU, vous pouvez bénéficier de 10% de réduction avec le code 13AMU.

Q : Les universités d'accueil proposent-elles des logements réservés aux étudiants étrangers ou sinon, une aide pour se loger (résidences partenaires, par exemple) ? Sinon, la DRI de campus ou Polytech peuvent-elle m'aider ?

R : Certaines universités partenaires proposent aux étudiants d'échange des logements en résidence sur le campus, mais ce n'est pas le cas de toutes et ce n'est pas une obligation. Certaines peuvent, en effet adresser aux étudiants d'échange des documents informatifs pour les orienter dans leur recherche de logement.

La recherche de logement incombe uniquement à l'étudiant et ne revient ni à la DRI de campus, ni à Polytech. Toutefois, un étudiant en difficulté peut nous solliciter pour obtenir des contacts d'étudiants déjà sur place ou partis les années précédentes pour la même destination et qui pourront les conseiller dans leur recherche. Il est également conseillé de se rapprocher des associations d'étudiants internationaux sur place, qui peuvent avoir des ressources pour vous aider dans vos recherches.

Q : Quelle est la date limite d'envoi de l'attestation d'arrivée ?

R : L'attestation d'arrivée doit être remplie et signée dès l'arrivée de l'étudiant dans l'établissement d'accueil et renvoyée à la DRI de campus via un formulaire dans le Portail des Mobilités au plus tôt, de même pour l'attestation de départ à la fin du séjour. Cela conditionne le versement des aides à la mobilité.

!/! Un étudiant n'ayant droit à aucune aide à la mobilité doit malgré tout effectuer cette démarche, afin que l'ensemble de ses interlocuteurs s'assure du bon déroulement de sa mobilité.

VI.6 Langues

Q : En quelle langue sont les cours ?

R : Dans la grande majorité des pays, les cours sont dispensés dans la langue locale. Toutefois, de nombreuses universités partenaires ont une offre de cours en anglais, le plus souvent à partir du master. Cette information est en général disponible sur le site du partenaire, dans leur catalogue de cours.

Q : Suis-je obligé de fournir un certificat de niveau de langue ?

R : Chaque partenaire possède ses conditions propres pour le niveau de langue des étudiants en échange. Ces informations sont généralement accessibles sur leur site Internet ou via la DRI de campus.

Toutefois, si un certificat de langue spécifique (parfois avec un niveau seuil) est requis, ce document doit impérativement être fourni. Il ne sera pas possible de déroger à cela.

Q : Quelle est la correspondance entre TOEFL et TOEIC ?

R : Le tableau ci-dessous donne des indications sur les équivalences TOEFL /TOEIC :

CECRL	A1	A2	B1	B2	C1
TOEIC	120	225	550	785	945
TOEFL ITP	311-336	337-459	460-542	543-626	627 et +
TOEFL iBT	0-26	27-56	57-87	88-109	110-120

Source : <https://global-exam.com/blog/fr/toefl-toeic-comment-choisir/>

Q : Où puis-je passer le TOEFL à Marseille ?

R : Pour trouver les établissements proposant le TOEFL ainsi que les dates d'examen, veuillez consulter cette page : [S'inscrire à un test TOEFL](#)

! Il est parfois difficile d'obtenir une date d'examen pour le TOEFL, aussi il est conseillé d'anticiper au maximum ce test, lorsqu'il est nécessaire pour la mobilité.

Vous pouvez également vous rapprocher du Service Universitaire des Langues (SUL) qui propose des certifications et peut vous accompagner pour les passer : [Certifications SUL](#)

Q : Je souhaite m'améliorer dans une langue autre que l'anglais pour ma mobilité. Comment puis-je faire ?

R : Vous pouvez accéder gratuitement à l'outil AMULangues depuis votre ENT et vous y entraîner, en auto-formation, à d'autres langues.

Le SUL (CARLAM, à St Charles) propose également des formations gratuites pour les étudiants d'AMU dans 19 langues : [CARLAM](#)

Q : Est-ce que les cours de langue suivis chez les partenaires me permettent de capitaliser des ECTS ?

R : Oui, à conditions qu'ils soient intégrés dans le contrat d'études, validés par votre département, et qu'ils donnent lieu à une évaluation par le partenaire. Renseignez-vous auprès du référent RI de votre département.

Q : J'ai souhaité prendre des cours de langue du pays d'accueil, mais j'ai été très surpris de me voir facturer des frais par l'université partenaire. Polytech peut-il me les rembourser ?

R : Non. L'étudiant, quand il choisit une destination, est supposé parler et comprendre la langue du pays, ou bien, le cas échéant, avoir pris ses dispositions avant le départ pour une remise à niveau. Polytech ne finance pas ce type de dépenses. L'agence Erasmus ne finance pas non plus le cours de remise à niveau de langues.

VII La Charte de Mobilité Polytech

Ce document est à compléter, signer et à déposer **obligatoirement** avec votre candidature à la mobilité d'études. A défaut, votre dossier de candidature sera considéré comme incomplet.

Engagement de l'étudiant

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations du présent *Guide de la mobilité* et m'engage à respecter les procédures qui y sont présentées.

Je suis pleinement informé(e) du fait que mes vœux sur le formulaire « Hors Europe - CiviS » deviennent prioritaires sur mes vœux du formulaire « Erasmus ».

Je m'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires pour un départ à l'international, dans les délais qui me sont demandés par les différentes administrations.

En candidatant auprès d'un établissement partenaire, je m'engage à réaliser la mobilité si j'y suis autorisé(e) par mon département et par l'université partenaire.

Département :

Date :

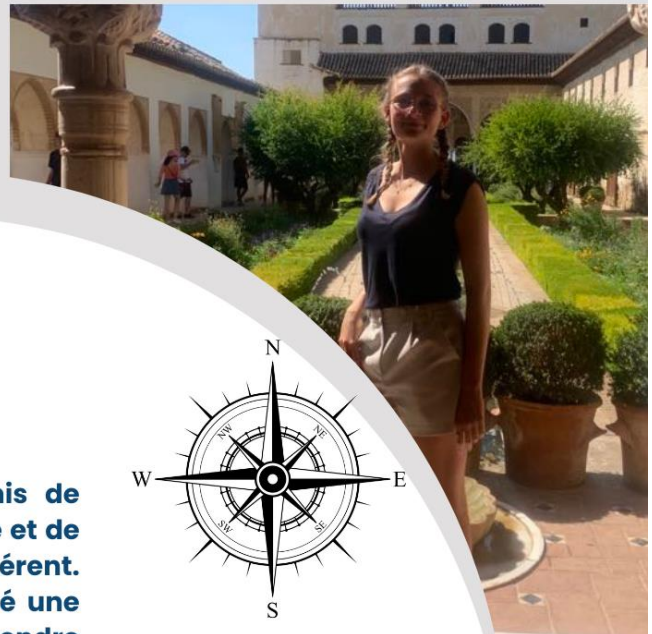
Signature :

VIII Retours d'expérience

Nous remercions les élèves qui ont partagé avec nous leurs souvenirs de mobilité.

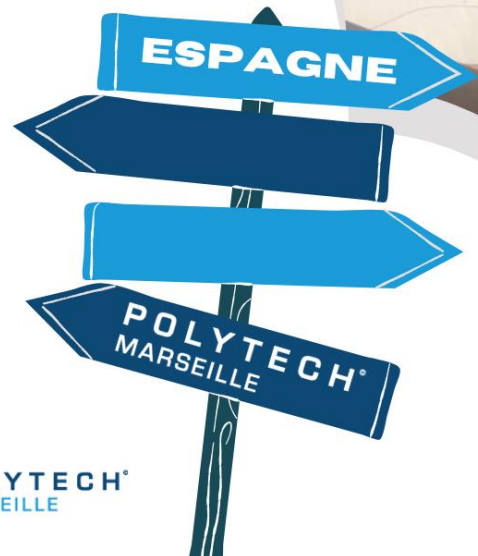
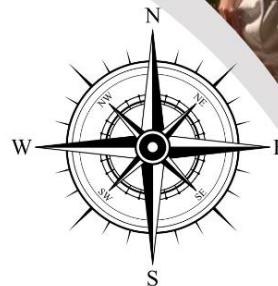
A votre tour, vous pouvez nous faire part de votre expérience à l'international, via le formulaire suivant : [Retours d'expérience](#)

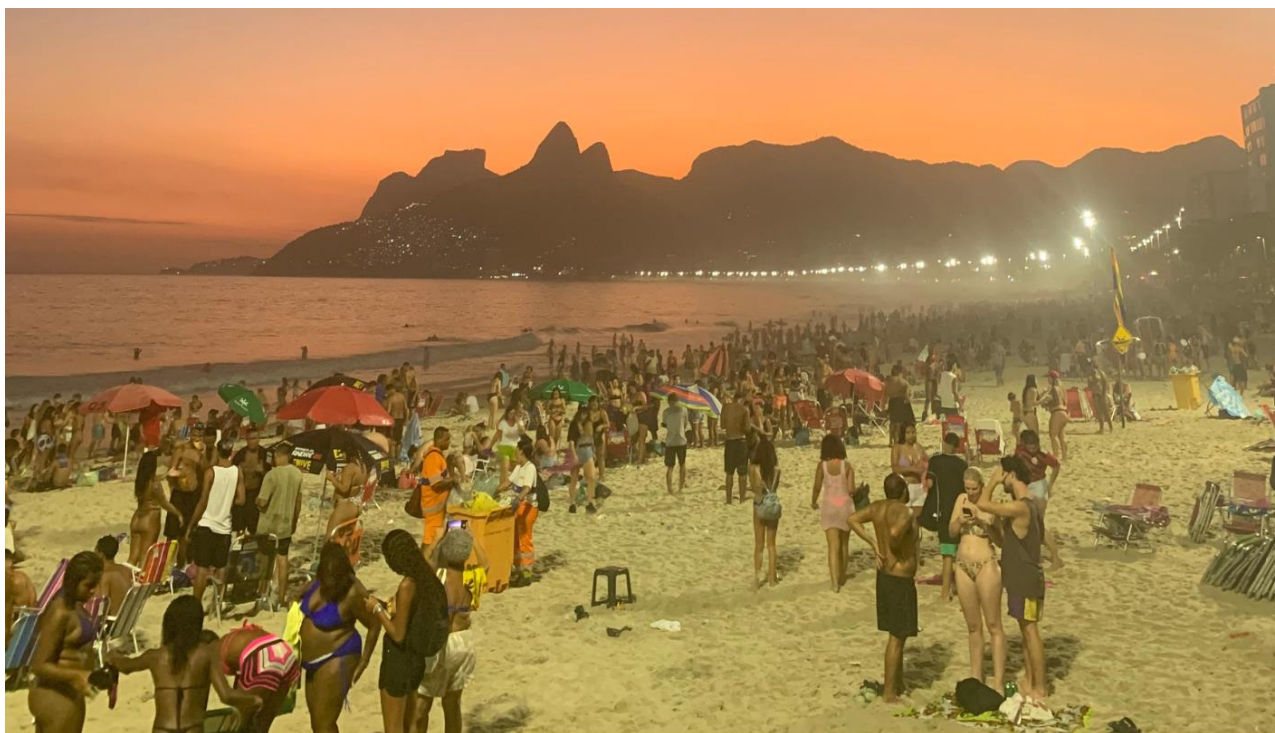
Vos témoignages nous sont précieux et le seront aux futurs élèves-ingénieurs prépareront à leur tour leur mobilité. N'hésitez pas, dans vos photos à mettre en scène le logo de notre école !



INES HERSENT
GÉNIE CIVIL (4A)

Mon stage à Almería m'a permis de plonger dans une nouvelle culture et de découvrir un rythme de vie différent. Vivre deux mois en Espagne a été une opportunité incroyable pour apprendre l'espagnol et m'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Cette immersion m'a enrichi tant sur le plan personnel que professionnel, ouvrant de nouvelles perspectives pour mon avenir. Un conseil: choisis un stage avec un contenu clair, car la barrière de la langue peut rendre l'apprentissage plus difficile.

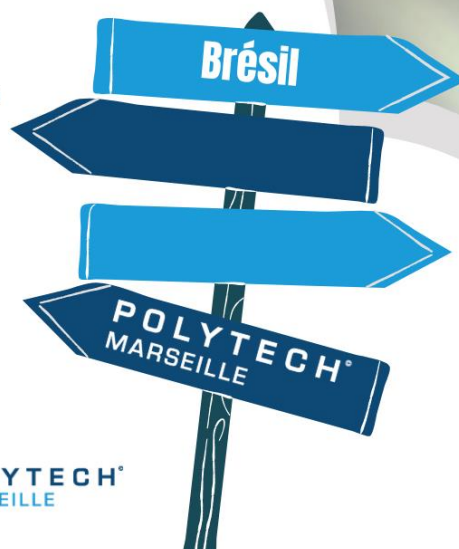




 **JAMIN HUGO**
MATÉRIAUX (4A)

Effectuer un stage de 3 mois à l'étranger a été pour moi une opportunité idéale pour découvrir une culture éloignée de celle de l'Europe. J'ai choisi le Brésil, et plus précisément Rio de Janeiro, pour cette expérience enrichissante.

C'était mon premier voyage hors d'Europe, après seulement deux séjours en Espagne. Pourtant, je suis parti seul, animé par une soif de découverte, et tout s'est déroulé à merveille, malgré mon expérience limitée en voyage. J'ai eu la chance de visiter l'un des plus grands ponts du monde reliant Rio à Niterói, de découvrir la construction d'une école canadienne, et d'explorer d'autres villes au Brésil.





 **AWA BA**
GÉNIE CIVIL (5A)

Taiwan, tu me manques déjà!

J'ai été en mobilité d'études à Taiwan, et j'ai pu découvrir un pays incroyable, très riche avec une population très accueillante. J'y retourne cet été! Cependant, le système d'études est très différent de Polytech, ce qui peut rendre l'expérience difficile. Mais voici mon petit secret pour contourner cela : choisissez bien vos cours (et pas celui de Structural Engineering) ! Croyez-moi, c'est un conseil d'ami si vous voulez passer un bon échange avec un peu de temps pour vous, profiter et voyager.

Alors, n'hésitez pas à faire votre échange à Taiwan, vous allez adorer!

